

CHRONIQUE ET NOUVELLES SCIENTIFIQUES.

—Le docteur D. Hayes AGNEW a laissé à ses héritiers une fortune estimée à \$100,000.

—M. le Prof. Germain SEE vient de se démettre de ses fonctions de directeur du journal *La Médecine moderne*, où il sera remplacé par M. le Dr. Talamon.

—W. P. Cleary, l'agent de publicité de New-York, a transporté son bureau à 294 Broadway. Nous recommandons, bien volontiers, aux annonceurs, ce monsieur avec qui nous avons, depuis plusieurs années, les rapports les plus harmonieux.

—Le *Nashville Journal of Medicine and Surgery*, relate un cas d'empoisonnement mortel survenu, chez une jeune fille de vingt ans, à la suite de l'ingestion de 6 à 7 drachmes de paraldéhyde. Le coma se manifesta au bout de quelques minutes, et la mort survint au bout de cinq heures.

Necrologie. — CANADA. — A Montréal, M. le docteur J. J. DUGDALE. — A St-Roch de Québec, le docteur L. G. P. DEBLOIS, âgé de 38 ans.

—ETRANGER. — A Londres. Sir William BOWMAN, baronet, professeur de physiologie et d'anatomie générale et pathologique au *King's College*, et bien connu par ses travaux en histologie, physiologie et ophtalmologie.

Refus de serment par hygiène.—Il y a quelques mois à Londres on jugeait une affaire de vol devant un tribunal de Londres. Le plaignant et premier témoin, M. Lewington, ayant été invité à prêter le serment religieux, refusa " par conscience et par hygiène". Prié de s'expliquer, M. Lewington ajouta : " Par conscience, parce que je n'approuve pas tout ce qui est écrit dans le Nouveau-Testament."

—Mais " hygiène " ? demanda le président.

—Par hygiène, parce que trop de gens baisent votre exemplaire qui pourrait dès lors me communiquer la diphtérie ou quelque autre maladie contagieuse.

Après avoir entendu l'affaire, le tribunal a condamné les voleurs, mais a déclaré que M. Lewington ne serait pas remis en possession des objets volés. La loi anglaise ne connaît pas les gens qui refusent de prêter le serment, même... par hygiène.